



BULLETIN D'INFORMATIONS

de l'Union Départementale des syndicats

Force Ouvrière de la Corrèze

N°58– Février 2023

Rédaction-Administration :

UD-FO 21 rue Jean Fieyre-
19102 Brive Cedex

Directrice de Publication :

Elisabeth IMBERTECHE

E-mail : udfo19@force-ouvriere.fr

SOMMAIRE

Page 2 : Edito - communiqué confédéral

Page 3 : Déclaration de la CE confédérale - Communiqué intersyndical départemental

Pages 4 et 5 : Réforme des retraites : Tract intersyndical départemental

Page 6 : Elections professionnelles

Page 7 : Vie des syndicats

Page 8 : Formation syndicale - Permanences.

METTONS LA FRANCE À L'ARRÊT



Après 5 journées de grève et de manifestations massives,

le gouvernement refuse toujours de retirer son projet !

A partir du 7 mars, on monte d'un cran et on bloque le pays !

Communiqués confédéraux

Conseil d'administration AGIRC ARRCO du 17 janvier 2023 - Déclaration FO

Concernant l'actualité, la seule dans la réforme telle qu'annoncée par le Gouvernement est l'annonce de l'annulation du transfert du recouvrement des cotisations à l'ACOSS. FO se félicite de l'engagement commun des organisations représentatives depuis 2019 pour faire reculer ce projet dangereux. Toutefois, nous restons extrêmement vigilants : l'idée d'un régime universel ne semble pas complètement abandonnée par le Gouvernement, qui continue de vouloir mettre la main sur les réserves de l'AGIRC ARRCO. Le Ministre a précisé lors des concertations que l'AGIRC ARRCO serait « mise à contribution » pour le financement de la réforme.

Pour le reste, Force Ouvrière rappelle son opposition ferme et totale à la réforme des retraites qui repousse à nouveau l'âge de départ des travailleurs et accélère la réforme Touraine. Cette réforme, c'est deux ans ferme pour tout le monde !

D'après le dernier rapport du COR, il n'y a pas de dynamique incontrôlée des dépenses de retraite. L'argument financier avancé par le gouvernement n'est qu'un prétexte pour réduire encore les dépenses publiques et répondre au pacte de stabilité européen ! Cette réforme n'est ni nécessaire, ni pensée dans l'intérêt des salariés et des retraités.

Concernant l'augmentation de l'espérance de vie, argument phare repris dans le discours médiatique, plusieurs réformes passées ont déjà pris en compte ce changement démographique, notamment la réforme Touraine dont l'instauration progressive est toujours en cours. Il n'y a aucun besoin d'ajouter une réforme aux réformes pour assurer l'avenir de nos retraités. Le calendrier de la réforme lui-même ne fait pas sens : il n'est pas cohérent de d'abord obliger les Français à travailler plus vieux, et ensuite de s'occuper des questions de pénibilité et d'emploi des seniors. Il faut également instaurer une vraie politique en matière de perte d'autonomie. (...)

Nous sommes actuellement dans un contexte de crise sociale et d'inflation, et cette attaque supplémentaire sur la solidarité nationale va renforcer les difficultés des plus précaires d'entre nous.

Pour Force Ouvrière, la priorité est d'assurer des carrières complètes pour chacun. Lutter contre les inégalités au travail, améliorer les conditions de travail, lutter contre le faible taux d'emploi des seniors permettrait d'assurer un niveau de retraite correct aux travailleurs tout en augmentant les recettes du régime. Cela renforcerait son équilibre et permettrait même aux français de profiter de leur retraite plus jeune.

C'est pourquoi cette réforme n'est rien d'autre qu'un choix politique et sociétal du Gouvernement et absolument pas une volonté d'équilibrer un système. Force Ouvrière se mobilisera contre le modèle qui nous est imposé, et continuera de lutter pour défendre les travailleurs et la solidarité nationale !

OPCO : la nouvelle Convention d'Objectifs et de Moyens doit rester librement négociée entre l'opérateur et l'Etat (extraits)

2023 est synonyme de négociation pour les opérateurs de compétences (OPCO). En effet, selon les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, tous les trois ans, les OPCO et le Ministre en charge de la formation professionnelle doivent conclure une nouvelle convention d'objectifs et de moyens (COM). Celle-ci doit définir les modalités de financement et le cadre d'action de l'opérateur en considération des objectifs assignés et des résultats attendus de ce dernier.

Parmi les éléments débattus, les frais de gestion occupent une place essentielle (...)

Or, à la surprise de Force Ouvrière, depuis quelques semaines, l'Etat s'est immiscé au sein des conseils d'administration de certains opérateurs annonçant que, pour la nouvelle convention et dans un souci d'économies, les frais de gestion feront l'objet d'une enveloppe contrainte !

(..)Force Ouvrière ne peut que dénoncer l'incohérence de l'Etat. Alors que ce dernier prône la formation professionnelle comme remède miracle aux problématiques d'emploi sur le territoire, il annonce vouloir limiter les sommes dédiées aux frais de gestion des OPCO.

Ce faisant, l'action des opérateurs s'en trouvera nécessairement détériorée, et, par voie de conséquence le droit à la formation professionnelle des salariés. Force Ouvrière restera vigilante quant aux prochaines évolutions en la matière. Elle continuera de défendre une formation professionnelle qualitative, qualifiante et professionnalisante. L'Etat doit penser le dispositif à la hauteur de ses ambitions, et non au détriment de l'action des opérateurs et au droit des salariés à la formation professionnelle !

« Dans le cadre de la mobilisation interprofessionnelle contre la réforme des retraites, l'aide du fonds confédéral est de 30€ dès le 1^{er} jour de grève (8h de travail) »

Solidarité avec les travailleurs et les syndicats en Ukraine pour un cessez-le-feu immédiat !

Le logo FO s'est retrouvé, par erreur, dans un communiqué intersyndical du 22 février 2023 intitulé « Pour une paix juste et durable ! Solidarité avec la résistance des Ukrainiennes et des Ukrainiens ! ». Cette erreur a été corrigée.

Un an après le début de la guerre en Ukraine, Force Ouvrière se prononce pour un cessez-le-feu immédiat et l'arrêt des combats.

FO réaffirme sa solidarité envers les travailleurs et les syndicats en Ukraine, en Russie et partout dans le monde et continue d'appeler à une résolution pacifique du conflit dans le respect du droit international. FO condamne la guerre qui sévit en Ukraine à la suite de son invasion par l'armée russe.

FO réaffirme son soutien et sa solidarité à l'égard de la population, des travailleurs et de leurs syndicats en Ukraine, qui sont les premières et principales victimes, comme cela est toujours le cas dans tous les conflits, comme elle affirme son soutien avec la population et les militants en Russie et en Biélorussie qui rejettent la guerre, appellent à la paix et subissent la répression.

FO s'est mobilisée au côté d'autres organisations syndicales françaises pour venir en aide aux syndicats en Ukraine en acheminant deux véhicules neufs aux organisations syndicales ukrainiennes.

FO appelle le mouvement syndical international et européen à oeuvrer solidairement pour l'arrêt immédiat de cette agression, pour la paix et la justice sociale, pour que la guerre cesse, que le droit des peuples soit rétabli et respecté, et que la paix revienne partout dans le monde. Malgré l'ampleur et la proximité de ce conflit, il n'occulte en aucun cas les autres conflits dans le monde et la lutte acharnée du mouvement syndical international pour la paix et la défense des droits fondamentaux des travailleurs.

FO reste dès lors profondément attachée au slogan : « Pour le Pain, la Paix, la Liberté ».

Paris, le 23 février 2023

Edito

Vendredi 17 février, le gouvernement a donc décidé de clore le débat à l'Assemblée nationale. Les députés n'ont pas voté la réforme des retraites, ni la retraite à 64ans et ils ont même censuré l'article 2 de la réforme, et pourtant le gouvernement continue comme si de rien n'était.

Cela fait maintenant des mois que le Gouvernement méprise les organisations syndicales comme la population. Cet automne, il a d'abord refusé d'entendre les revendications unanimes des organisations syndicales de refus de tout recul de l'âge de départ et d'allongement de la durée de cotisation. En restant sourd, il a ensuite méprisé les salariés, les jeunes et les retraités qui ont manifesté par millions dans tout le pays à cinq reprises en un mois pour le retrait de la réforme. Pourtant, sondage après sondage, il apparaît que le refus de la retraite à 64 ans est majoritaire à plus de 76% dans le pays et même à 90% chez les salariés.

Malgré les mobilisations historiques, force est de constater que seules les manifestations ne suffiront pas et nous aurons fait 4 jours de grève. Mais si ces 4 jours de grève avaient été consécutifs, alors la réponse de Macron aurait-elle été la même ? 60% des Français se disent désormais favorables au blocage du pays.

« La Confédération générale du travail FORCE OUVRIERE a réuni l'ensemble de ses fédérations afin de continuer la mobilisation contre la réforme des retraites et de préparer « la France à l'arrêt », dès le 7 mars. Toutes ont répondu présentes.

Pour ce faire, les fédérations appellent leurs syndicats et leurs sections syndicales à organiser des Assemblées générales, pour informer les travailleuses et travailleurs du privé comme du public et à préparer le blocage de l'économie dès le 7 mars par la grève et les actions décidées par les travailleurs. »

Alors multiplions dès maintenant les Assemblées générales unitaires sur les lieux de travail pour décider de la grève le 7 mars et les jours suivants comme cela a commencé à se faire dans certains secteurs (RATP, SNCF, collecte des déchets...), dans certaines entreprises (raffinerie de Feyzin...), des facultés, des établissements scolaires...

Ensemble, nous devons gagner ! Et nous pouvons gagner !

Elisabeth IMBERTECHE

Communiqués confédéral

Dès le 7 mars, « la France à l'arrêt » !

La Confédération a réuni l'ensemble de ses fédérations afin de continuer la mobilisation contre la réforme des retraites et de préparer « la France à l'arrêt », dès le 7 mars. Toutes ont répondu présentes.

Pour ce faire, les fédérations appellent leurs syndicats et leurs sections syndicales à organiser des Assemblées générales, pour informer les travailleuses et travailleurs du privé comme du public et à préparer le blocage de l'économie dès le 7 mars par la grève et les actions décidées par les travailleurs.

Nous étions des millions de travailleuses et de travailleurs, de retraités et de jeunes présents aux différentes mobilisations du 19 et du 31 janvier, du 7, 11 et 16 février 2023.

Le 7 mars, capitalisons cette dynamique, et comptons sur le soutien de tous les Français pour faire entendre raison au gouvernement.

FO dénonce l'attitude du Président de la République et de son gouvernement qui s'obstinent à porter cette réforme malgré les mobilisations massives et déterminées de millions de personnes depuis le 19 janvier. A ce titre, l'inter-syndicale a adressé un courrier aux députés et aux sénateurs afin de les mettre face à leurs responsabilités et leur demander de rejeter ce projet.

FO conteste ce projet de réforme injuste et brutal et mettra tout en œuvre pour qu'il soit retiré.



Dès le 7 mars, montons d'un cran, mettons la France à l'arrêt !

LA RETRAITE A 64 ANS, PUBLIC ET PRIVÉ, TOUS PERDANTS !

Dès maintenant organisons les **Assemblées Générales** intersyndicales sur tous les lieux de travail **pour décider de la grève et/ou de sa reconduction** comme cela a commencé à se faire dans de nombreuses entreprises et services... L'intersyndicale soutiendra toutes les initiatives qui seront proposées et rappelle que les préavis de grèves sont déposés nationalement dans tous les secteurs jusqu'au retrait de cette contre-réforme. **Toutes les salariées et tous les salariés publics ou privés peuvent se mettre en grève.**

**A PARTIR DU 7 MARS, TOUTES ET TOUS EN GRÈVE
RECONDUCTIBLE ET AUX MANIFESTATIONS**

**METTONS LA FRANCE
À L'ARRÊT**



Programme au dos



Le 7, on bloque tout ! On met la France à l'arrêt !

- ➔ **Tulle** : rassemblement au rond-point de Souilhac dès 7h30 puis départ en manif à 14h00
- ➔ **Brive** : rassemblement au rond-point de Carrefour dès 7h30 puis départ en manif à 14h00
- ➔ **Ussel** : rassemblement au rond-point de l'Empereur dès 7h30, manif place Voltaire à 14h00

Le 8, les femmes luttent contre la réforme des retraites qui pénalise surtout les femmes

- ➔ **Brive** : Blocage de la zone d'Ussac dès 6h30 : RDV au rond-point de l'Aiguillon et au passage à niveau. Rassemblement à 15h00 au Centre Hospitalier de Brive pour partir en manifestation

Le 9, les organisations de jeunesse appellent à élargir la mobilisation !

- ➔ **Tulle** : Blocage de la zone commerciale Citéa (les 2 entrées) dès 7h00, puis départ en manif à 10h00 pour rejoindre les lycéens

Le 10 : journée surprise, les salariés s'organisent !

Le 11 : Tous ensemble pour le retrait !

- ➔ **Brive** : manifestation à 10h30. Départ de l'espace des 3 provinces
- ➔ **Tulle** : manifestation à 10h30. Départ de la médiathèque
- ➔ **Ussel** : manifestation à 10h30. Départ place Voltaire

TOUS ENSEMBLE ON PEUT GAGNER ! TOUS ENSEMBLE ON VA GAGNER !

Le 19 janvier, plus de 10 000 à Tulle pour la première manifestation contre la réforme des retraites



**Encore plus nombreux le 31 janvier !
18000 manifestants en Corrèze**



Le 7 février, encore plus de 10 000 à Tulle !



Mobilisation massive le 11 février : 18 000 en Corrèze



Mobilisation massive le 16 février : 18 000 en Corrèze



**Et maintenant, préparons la grève à partir du 7 mars
pour mettre la France à l'arrêt**



**RETRAITES :
NON À CETTE RÉFORME
INJUSTE ET BRUTALE !**

**Je signe la pétition
intersyndicale**



<https://urlz.fr/koYD>

FO

Calendrier des stages CFMS en Corrèze

Modalités d'utilisation du congé de formation syndicale

La formation et l'éducation syndicales sont une priorité pour notre organisation. Former des adhérents pour en faire des militants éclairés, former aussi et en permanence des militants actifs, c'est permettre à chacun d'être un acteur de l'organisation. Plus largement, il s'agit aussi de respecter et faire respecter nos valeurs de démocratie et de liberté syndicales. Tous les salariés peuvent bénéficier de ce congé

Concrètement il faut :

- Remplir et retourner la fiche d'inscription à l'Union Départementale le plus tôt possible et au plus tard deux mois avant le début du stage, ou s'inscrire sur son espace e-fo
- Faire une demande auprès de l'employeur au plus tard un mois avant la date du stage.

Les imprimés, les modèles de courrier, et toutes infos utiles sur les stages sont disponibles auprès du secrétariat de l'UD : udfo19@wanadoo.fr

24 au 28 avril : Fonctionnement et Communication du Syndicat

- Avoir effectué le stage "Découverte FO",
- Etre membre du conseil ou du bureau de son syndicat (ou s'apprêter à l'être).

5 au 9 juin : Comité Social et Economique

- Avoir effectué le stage "Découverte FO"
- Etre membre titulaire du CSE
- Inscription possible des élus suppléants et des représentants syndicaux après accord du CSE

4 au 8 Septembre : Santé, Sécurité et Conditions de Travail

- Avoir effectué le stage "Découverte FO"
- Etre membre du CSE ou représentant du personnel désigné au SSCT

10 au 12 octobre : Connaître ses droits

- Avoir effectué les stages "Découverte FO"
- Réserve en priorité aux Représentants du Personnel,
- Assumer ou s'apprêter à assumer un mandat de l'Union départementale pour assurer une permanence syndicale

13 au 17 novembre : Découverte de FO et moyens d'action du syndicat

- Manifester un intérêt pour l'action syndicale
- Connaître ses droits II** : Ce stage sera mutualisé avec le 'UD du Cantal. Il aura lieu du **22 au 26 mai** à **AURILLAC**. Pour plus d'informations, contactez l'Union Départementale.

Agenda

Prochaines assemblées générales de syndicats :

Le 22 juin : Assemblée Générale des retraités en présence de Paul Barbier, Secrétaire national

Le 9 juin : assemblée générale FO-DGFiP à l'Union Locale de Tulle

Vous pouvez suivre les actualités de l'Union Départementale FO sur internet :

<https://19.force-ouvriere.org/>

Et sur facebook :

<https://www.facebook.com/uddo19/about/>

Ainsi que plusieurs syndicats :

FO territoriaux Corrèze ; FO ville ccas et agglomération de Brive, FO DGFIP 19.....

Horaires d'ouverture et permanences

Ouverture de l'UD FO

Lundi, mardi, mercredi et vendredi :

De 14 h à 17 H

Judi : de 9 H à 12 H et de 14 H à 17 H

ou sur rendez-vous

tel : 05 55 24 00 54

Permanences juridiques :

Le mercredi de 14 à 17 heures

permanences des UL :

Ussel : Avenue Pasteur

contact : 06 86 41 82 51

Egletons : contact : 06 08 71 78 59

Tulle : 2 rue de la Bride

Contact : 05 55 24 00 54

Salariés des TPE , de l'artisanat, du commerce, de l'industrie, de l'agriculture, des services,...

Ces permanences vous sont ouvertes !

Venez nous rencontrer pour connaître vos droits, votre convention collective...

Un renseignement, ça peut servir !